

# RÉTABLIR L'HUMANITÉ APPELS MONDIAUX À L'ACTION

Synthèse du  
Processus de consultation pour  
le Sommet humanitaire mondial

RÉSUMÉ ANALYTIQUE



# RÉSUMÉ ANALYTIQUE

**Les consultations internationales à l'approche du tout premier Sommet humanitaire mondial ont abouti au souhait exprimé de voir un monde réconcilié avec son humanité fondamentale, dans lequel aucune personne confrontée à la crise ne meurt alors qu'elle peut être sauvée, ne souffre de la faim ou n'est victime d'un conflit en raison du manque de volonté politique ou de ressources pour les aider. Des consultations menées auprès de plus de 23 000 personnes ont maintes fois appelé à placer les personnes touchées par les crises au cœur de l'action humanitaire.**

**La souffrance humaine due à l'impact des conflits armés et aux catastrophes a atteint des niveaux stupéfiants.** Près de 60 millions de personnes, dont la moitié sont des enfants, ont été forcées de quitter leurs foyers par les conflits et la violence. Par ailleurs, on assiste à une escalade du coût humain et économique des catastrophes dues aux risques naturels. Au cours des deux dernières décennies, chaque année 218 millions de personnes se sont vues affectées par des catastrophes, à un coût annuel pour l'économie mondiale qui dépasse désormais 300 milliards \$.

**En dépit de la promesse des leaders mondiaux de « ne laisser personne de côté », les besoins et la dignité de millions de personnes en crise sont bafoués.** Des millions de personnes souffrent des ravages provoqués par les fréquentes catastrophes qui se reproduisent avant même qu'elles ne puissent récupérer pleinement leurs moyens de subsistance. La paralysie politique empêche d'aborder les causes profondes des conflits armés et de la vulnérabilité face aux catastrophes tout en freinant l'accès aux gens dans le besoin.

**Le système humanitaire n'a jamais atteint autant de personnes dans de si nombreux endroits, mais avec les ressources et la structure dont il dispose actuellement, il n'est plus en mesure de répondre à l'ampleur ni à la complexité des besoins présents, et encore moins à venir.** Chaque année, une proportion toujours plus grande de besoins humanitaires vitaux reste négligés, en dépit de financements accrus. Les points forts et les compétences de la diversité croissante des partenaires humanitaires, notamment de ceux situés dans le monde du Sud, ne sont pas suffisamment exploités. Il en va de même du pouvoir transformateur de la science et de la technologie.

**Une action décisive et collective s'impose** pour assumer notre devoir partagé de sauver des vies et de permettre aux gens de vivre dignement.

**Pour toutes ces raisons, le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon a lancé un appel à l'organisation du tout premier Sommet humanitaire mondial,** qui se tiendra à Istanbul, en Turquie, les 23 et 24 mai 2016. Processus inclusif unique, ce Sommet est l'occasion de définir une nouvelle vision sur la façon de répondre aux besoins de millions de personnes affectées par les conflits et les catastrophes.

**Le Sommet s'inscrira dans une dynamique mondiale sans précédent en faveur du changement.** Il répond également à la promotion du renouvellement des cadres mondiaux pour la réduction des risques de catastrophe (Sendai, mars 2015), le développement durable (New York, septembre 2015), le changement climatique (Paris, décembre 2015) et le développement urbain (Quito, octobre 2016). En outre, il bénéficiera des bilans concernant le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU (juin 2015), les opérations de paix de l'ONU (également juin 2015), le programme sur les Femmes, la paix et la sécurité (octobre 2015), les Groupes de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire (novembre 2015) et sur l'action mondiale face aux crises sanitaires (décembre 2015), ainsi que la 32e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Genève, décembre 2015). La recherche de nouvelles manières d'aborder les besoins humanitaires et de gérer intégralement les risques représentera une partie décisive de ce programme mondial.

**Au cœur de ces processus simultanés se trouve le souhait de redéfinir la façon dont la communauté internationale répond aux besoins des populations les plus vulnérables,** alors que l'évolution rapide des événements expose de plus en plus de populations aux risques. Des tendances mondiales telles que le changement climatique, l'urbanisation, la croissance économique et les inégalités, l'insécurité alimentaire et la raréfaction des ressources ont des répercussions

TRADUCTION NON OFFICIELLE

qui dépassent largement les frontières nationales dans un monde interconnecté. Une fenêtre d'opportunité s'entrouvre maintenant pour transformer l'approche collective de la gestion et de la réduction des nouveaux risques et travailler ensemble afin de soutenir les plus pauvres et les plus vulnérables, leur permettant ainsi de mener des vies plus dignes.

**Il s'agit d'une entreprise collective.** Nous ne pouvons atteindre les objectifs de développement ou de réduction des risques de catastrophe sans nous occuper des millions de personnes confrontées aux crises humanitaires. Il devient de plus en plus manifeste qu'aucun pays ou organisation ne peut relever ces défis de façon isolée. Un changement dans la façon dont nous préparons et répondons aux crises s'impose pour mobiliser les forces et capacités des populations et communautés touchées par les crises, ainsi que celles d'un groupe d'acteurs plus vaste et diversifié.

**Le Sommet humanitaire mondial sera un événement décisif pour renforcer notre responsabilité collective à sauver des vies, prévenir et alléger les souffrances et défendre la dignité humaine face aux crises.** Les Chefs d'État et de gouvernements ainsi que les parties prenantes d'organisations multilatérales et humanitaires, du secteur privé, du monde universitaire et des communautés affectées se réuniront pour annoncer leur soutien à un futur programme d'action, nouer de nouveaux partenariats et trouver de réelles solutions aux défis humanitaires pressants actuels et futurs, ainsi que pour construire un monde plus sûr et plus humain pour tous.

**Entre mai 2014 et juillet 2015**, huit consultations régionales ont eu lieu, impliquant plus de 23 000 personnes, ainsi que de vastes concertations thématiques et de parties prenantes et des dialogues en ligne, le tout étayé par plus de 400 déclarations écrites. Tous ces travaux ont régulièrement préconisé un changement dans notre manière de nous préparer et de réagir face aux crises, de travailler ensemble et enfin de prêter assistance à des millions de personnes confrontées à ces crises.

Ce processus de consultation inclusif a abouti à l'établissement de cinq grands domaines d'action, tous ambitieux pour l'avenir de l'action humanitaire. Sur cette base, les parties prenantes peuvent renforcer les engagements, partenariats et actions transformatrices qui s'imposent pour assurer le changement au Sommet humanitaire mondial.

### Dignité

**Donner aux populations les moyens de faire face et de se remettre dignement par le biais d'une action humanitaire axée sur les personnes, qui tient compte des femmes et des filles, qui atteint tout le monde et qui investit dans les jeunes et les enfants, tout en veillant à ce que les personnes soient les principaux acteurs de cette réponse.**

- ❖ Il convient de placer les populations touchées par les crises au centre de l'action humanitaire. Les communautés concernées, leurs organisations et leurs collectivités doivent être reconnues en tant qu'acteurs principaux de leur préparation, réponse et redressement. Il convient de mieux soutenir les premiers intervenants tandis que tous les acteurs humanitaires, qu'ils soient nationaux ou internationaux, doivent venir compléter les stratégies locales de réponse et de protection dans la mesure du possible.
- ❖ Il serait utile de donner davantage la parole et le choix aux populations touchées par les crises en matière d'action humanitaire, notamment par le biais de meilleurs mécanismes de communication bidirectionnelle et de rétroaction, grâce au recours accru à l'assistance financière là où cela s'avère faisable, ainsi qu'à l'aide de mesures concrètes destinées à accroître l'obligation de rendre compte aux populations concernées.
- ❖ Les acteurs humanitaires doivent veiller à l'égalité de traitement des femmes et des filles, en abordant les besoins spécifiques de la population féminine d'âges et de milieux différents et en leur donnant les moyens d'être des partenaires égaux. Il convient que le financement et la programmation permettent de sensibiliser femmes et filles à leurs droits aux services et à la protection, notamment face à la violence sexiste, et de les encourager à devenir leaders de la réponse et du relèvement face aux crises.
- ❖ Il convient que l'action humanitaire garantisse la protection et l'éducation des enfants, offre des opportunités d'emploi et de subsistance aux jeunes hommes et femmes et reconnaisse

le rôle de partenaires des jeunes en termes de préparation et de réaction humanitaires. Personne ne devrait manquer un mois d'école à cause d'un conflit ou d'une catastrophe. Il convient de donner aux jeunes les moyens de se mobiliser autour de l'action humanitaire, à travers les réseaux nationaux et mondiaux, pour venir en aide aux plus démunis.

- ❖ Toutes les personnes impliquées dans le travail humanitaire doivent corriger la négligence dont souffrent les personnes âgées et handicapées, veiller à couvrir les besoins spécifiques de ces populations et leur permettre de participer à la prise de décisions.

### Sûreté

**Mettre les populations à l'abri du danger en plaçant la protection au centre de l'action humanitaire, intensifier l'action politique pour prévenir et mettre fin aux conflits, empêcher et mettre fin aux violations du droit humanitaire international et éviter d'instrumentaliser l'action humanitaire.**

- ❖ Protéger la sûreté et la dignité des populations est un but prioritaire de l'action humanitaire. Il serait utile que toutes les décisions humanitaires prennent en considération ce que les populations touchées font déjà pour se protéger, ce qui constituent les plus grandes menaces à leur encontre et en quoi chaque acteur peut contribuer à leur sûreté.
- ❖ Dans les conflits armés, l'action humanitaire ne doit pas se substituer à la recherche de solutions politiques. Il convient que les États membres et la communauté internationale intensifient leur action politique pour mettre fin aux conflits à travers la prévention, des mécanismes d'alerte rapide et diplomatiques, le renforcement des capacités pour la paix ainsi que l'analyse des causes profondes des conflits.
- ❖ Les parties aux conflits ont l'obligation de respecter et de faire respecter le droit humanitaire international en limitant l'impact des conflits sur les populations touchées par le biais de mesures préventives et de la responsabilité face aux violations. Le Sommet humanitaire mondial offre l'occasion de promouvoir l'adhésion universelle au droit humanitaire international ainsi que sa mise en œuvre, et pour les États de renouveler leur engagement à respecter et faire respecter ce droit par le biais d'actions concrètes.
- ❖ Pour veiller à ce que les victimes en conflit aient accès à la protection et à l'assistance, les éléments suivants s'imposent : respect pour les politiques et pratiques opérationnelles fondées sur les principes, renforcement des partenariats entre acteurs locaux et internationaux, perfectionnement de la formation et de la prise en charge du personnel, dialogue efficace avec les parties au conflit. Un niveau de sécurité suffisant, du personnel qualifié et des ressources sont nécessaires pour permettre une réelle proximité avec les populations touchées. Dans les conflits prolongés, les acteurs humanitaires doivent répondre aux besoins immédiats et à plus long terme des populations touchées en adoptant des stratégies à plus longue échéance et en travaillant de manière adéquate avec les partenaires pour le développement et la consolidation de la paix.
- ❖ Il convient de responsabiliser davantage les leaders humanitaires dans l'établissement des priorités et l'obtention de résultats en matière de protection. Des mécanismes de contrôle des violations sont à mettre en place et à relier plus clairement à l'intervention rapide et au plaidoyer. Il est nécessaire d'intégrer systématiquement les questions de protection à toutes les évaluations de l'ensemble des acteurs humanitaires, dès le déclenchement d'une crise et non après coup.
- ❖ Il est prioritaire d'améliorer la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires. Cela exige de renforcer la confiance auprès des groupes armés, des chefs traditionnels, des pouvoirs publics et autres parties prenantes locales ; de mettre en place des stratégies de communication efficaces sur l'action humanitaire ainsi que sur la sûreté et la sécurité des travailleurs en vertu du droit international ; d'adhérer aux principes humanitaires ; d'adapter les systèmes de gestion de la sécurité au niveau de menace local ; et de veiller à ce que le personnel soit suffisamment formé en gestion de la sécurité.

### Résilience

**Rendre l'espoir et trouver des solutions pour les populations confrontées à des crises nouvelles ou prolongées, à travers l'action collective des partenaires de l'action humanitaire, du**

TRADUCTION NON OFFICIELLE

**développement et autres, le tout pour renforcer la résilience des personnes face aux crises. Investir pour cela en matière de capacité de préparation, de gestion et d'atténuation des risques, de réduction de la vulnérabilité, de recherche de solutions durables pour les déplacements prolongés et d'adaptation aux nouvelles menaces.**

- ❖ Un nouveau cadre de coopération s'impose parmi les acteurs de l'action humanitaire, du développement, du changement climatique et de la consolidation de la paix, afin de trouver et de gérer les solutions aux situations de crises prolongées. Il convient que ce cadre s'appuie sur des engagements à long terme qui répondent aux besoins de survie immédiats ainsi qu'aux causes sous-jacentes en exploitant simultanément tous les instruments. Le tout sur le principe du risque partagé et de l'analyse contextuelle, doublée d'une planification commune axée sur les résultats.
- ❖ Face à la forte hausse du nombre de personnes confrontées à des déplacements prolongés, une réorientation fondamentale s'impose pour soutenir les réfugiés ainsi que les pays et communautés d'accueil. Le Sommet pourrait étudier un « accord global d'accueil des réfugiés » qui reconnaîtrait les contributions des pays d'accueil ; organiserait des enveloppes financières prévisibles et viables à plus long terme pour les aider ; faciliterait l'autosuffisance des réfugiés via l'accès aux moyens de subsistance ; et créerait des dispositions plus équitables pour leur réinstallation dans des pays tiers.
- ❖ La communauté internationale est invitée à protéger, aider et trouver des solutions durables à part égale pour les déplacés internes, conformément aux principes humanitaires et au droit international, ainsi qu'à travers de nouveaux instruments nationaux et régionaux.
- ❖ Un effort concerté s'impose pour aborder les dimensions humanitaires des mouvements de migrants et de réfugiés en renforçant les efforts de sauvetage et en s'engageant à protéger ainsi qu'à promouvoir les droits de toutes les personnes en migration. Une meilleure coopération internationale est nécessaire, notamment dans les zones frontalières et le long des itinéraires migratoires, tandis qu'il convient de prêter assistance aux États qui portent le poids de l'afflux des réfugiés, demandeurs d'asile et migrants.
- ❖ Il convient que les gouvernements investissent davantage dans la réduction des risques et de la vulnérabilité, ainsi que dans la capacité de préparation face aux catastrophes. Les catastrophes provoquées par les risques naturels, notamment celles qui sont récurrentes ou prévisibles, exigent de passer de la gestion des crises à la gestion des risques.
- ❖ Il convient que les gouvernements concluent des « accords de capacité de préparation et de réaction » pour les risques naturels avec la communauté internationale. De tels accords peuvent accroître la prévisibilité et la discipline de la gestion de crise en investissant dans la réduction des risques et les capacités de réaction au niveau national, de manière à répondre à des besoins jusqu'à un seuil au-delà duquel l'aide internationale serait déclenchée à un niveau de capacité prédéterminé. Cette approche doit être étayée par le financement des risques et le recours accru à l'innovation en science et technologie pour améliorer les prévisions, les alertes rapides et la modélisation des risques.
- ❖ Il convient que gouvernements et partenaires du développement intensifient leurs mesures de protection sociale, en s'inspirant de la réalisation des Objectifs de développement durable proposés. Ces mesures doivent servir de norme pour la prestation d'assistance à plus long terme, avec une attention particulière pour les défis à relever en milieu urbain et dans les situations de conflit prolongé.
- ❖ Il est nécessaire que gouvernements et acteurs internationaux gèrent mieux les risques de crise sanitaire, en renforçant les systèmes de santé communautaires et publics, de manière à répondre à temps et protéger ainsi les installations et les travailleurs du secteur sanitaire et à gérer les flambées de maladies transfrontalières par le biais d'une meilleure mise en œuvre du Règlement sanitaire international (2005), de renforts de capacités à déploiement rapide et de fonds d'urgence.
- ❖ Face à l'impact accéléré des conflits, catastrophes et déplacements dans un monde qui s'urbanise, il convient d'établir une nouvelle alliance mondiale anti-crise au niveau urbain entre administrations municipales, professionnels urbains et acteurs humanitaires

et pour le développement. Cela permettra de gérer l'escalade des risques et de créer des mécanismes de réaction spécifiques reposant sur des populations, infrastructures et systèmes plus résilients. Cela mobilisera les engagements et les investissements en privilégiant particulièrement les villes les plus exposées aux risques.

- ❖ Il convient d'établir un groupe consultatif indépendant sur la préparation face aux nouvelles menaces et la gestion des risques humanitaires futurs. Il convient que ce groupe fasse appel à l'expertise de toutes les régions.

### Partenariats

**Nouer des partenariats divers et inclusifs qui réaffirment les principes humanitaires, soutenir une action humanitaire efficace et motivée par les personnes, permettre aux premiers intervenants d'assumer un rôle de leader et mobiliser le pouvoir de l'innovation.**

- ❖ Il convient que tous les pays et acteurs humanitaires réaffirment leur engagement aux principes humanitaires universellement applicables : humanité, neutralité, impartialité et indépendance - l'assistance et la protection étant assurées pour tous en fonction des besoins et sans aucun type de discrimination.
- ❖ Dans la mesure du possible, il est nécessaire de renforcer l'initiative ainsi que la responsabilité de la gestion des crises au niveau local et national, avec l'appui d'une meilleure coopération régionale et des institutions mondiales. La mise en œuvre d'une telle réorientation doit être facilitée par l'analyse des capacités opérationnelles locales, l'examen des rôles et des dispositifs de coopération actuels, ainsi que par la création de structures de prise de décision plus inclusives fondées sur le principe du partenariat.
- ❖ Dans chaque crise, un mécanisme s'impose pour vérifier et améliorer la qualité et la crédibilité des évaluations de besoins, suivre les progrès accomplis dans la satisfaction des besoins et fournir un canal de gestion des doléances des populations concernées. Ces mécanismes doivent être indépendants et consulter les populations locales, les pouvoirs publics, la société civile et les organisations humanitaires.
- ❖ Au niveau mondial, un cadre commun est nécessaire pour évaluer la qualité et l'efficacité de l'action humanitaire, étayé par un partage de données transparent et responsable.
- ❖ Pour relever les nouveaux défis et mieux répondre aux besoins des populations concernées, il est crucial que le système humanitaire saisisse les occasions d'innover et développe une culture d'apprentissage continu et d'adaptation, en générant l'environnement, les mesures d'incitation et les capacités qui y sont propices. Soulignant la nécessité de promouvoir le recours constant à l'innovation, les consultations ont proposé une alliance mondiale pour l'innovation humanitaire afin de stimuler des approches nouvelles et éthiques des défis à relever, de nouer de nouveaux partenariats et de mobiliser les ressources nécessaires pour la recherche, le développement, la vérification et l'intensification d'idées neuves et améliorées.
- ❖ Il convient que les pouvoirs publics et acteurs humanitaires forment de nouveaux partenariats afin de mobiliser les capacités d'autres secteurs, notamment en concluant des accords pré-crise avec le secteur privé et à travers des initiatives visant à déployer les compétences civiles d'urgence à l'échelle nationale, régionale et internationale, avec une concentration particulière sur la coopération Sud-Sud.

### FINANCEMENT

**Veiller à mieux exploiter les ressources pour préserver la vie, la dignité et la résilience en situation de crise, grâce à des sources de financement nouvelles et diverses et à l'apport d'un soutien accru aux organisations locales.**

- ❖ Il est nécessaire d'octroyer des ressources suffisantes à l'action humanitaire pour pouvoir garantir un niveau essentiel d'aide à la préservation de la vie et de la dignité. Alors que le coût des besoins humanitaires n'a jamais été aussi élevé, il devient pressant de sécuriser des financements suffisants et prévisibles pour soutenir les populations confrontées aux crises humanitaires et aider les communautés à renforcer leur résilience. Cette question sera étayée par

TRADUCTION NON OFFICIELLE

- les résultats imminents du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire.
- ❖ Il convient de combler le déficit de financement en regroupant diverses sources de financements domestiques et internationaux, en utilisant le bon dosage d'instruments dans chaque contexte, en réduisant davantage le gaspillage et les inefficacités le cas échéant, ainsi qu'en renforçant transparence et responsabilité. Le tout pour permettre une notification commune simplifiée et accroître les financements non préaffectés et pluriannuels. Il est souhaitable de promouvoir les innovations en matière de mobilisation de fonds, tels que les instruments émergents pour la Finance sociale islamique.
  - ❖ Le financement direct des organisations locales est à accroître, de même que le niveau de financement direct octroyé aux gouvernements concernés par le biais du financement de risques ou du soutien budgétaire.
  - ❖ Il serait utile de réduire les frais de transaction et d'éliminer les obstacles aux transferts de fonds pendant les crises, tandis que les procédures bancaires et la communication sont à rétablir rapidement pour pouvoir assurer la circulation immédiate des fonds après une crise. Il est également prévu d'appeler à réduire l'impact de la législation antiterroriste sur le transfert de fonds, ainsi que sur l'action humanitaire.

### Horizon Istanbul

Les consultations ont abouti à la vision d'un monde dans lequel les fondements de l'humanité seraient rétablis et réaffirmés. Un monde qui place les personnes et les principes au cœur de l'action humanitaire.

Sans engagement à agir, l'ambition ne suffit pas pour exploiter au mieux les bonnes pratiques et changer les choses à grande échelle. Une action collective décisive s'impose pour respecter notre obligation de sauver des vies, de protéger les personnes et de préserver la dignité.

La Charte des Nations Unies nous engage à sauver les générations futures des ravages de la guerre tout en réaffirmant notre foi et notre attachement aux droits de l'homme fondamentaux, à la dignité et à la valeur de la personne humaine, ainsi qu'à l'égalité des droits entre hommes et femmes. Cet appel est repris dans les nouveaux Objectifs de développement durable, à travers lesquels les leaders mondiaux se sont engagés à ne laisser personne sur la touche ainsi qu'à travailler ensemble pour un « monde libre de pauvreté, de faim, de maladie et de pénuries, propice au développement de la vie », « un monde sans crainte ni violence » et un « monde juste, équitable; tolérant, ouvert et socialement inclusif, capable de répondre aux besoins des plus vulnérables ». Ces idées transcendent les cultures, les religions et la société, tandis que leur mise en œuvre nous incombe à tous. Elles sous-tendent les quatre principes fondamentaux de l'action humanitaire : humanité, impartialité, neutralité et indépendance que les consultations ont invité ouvertement tous les acteurs de l'action humanitaire à réaffirmer.

Le Sommet humanitaire mondial s'appuiera sur ces engagements. Le moment est venu pour les pouvoirs publics et les communautés concernées, les organisations de la société civile, les organisations multilatérales et autres partenaires de réaffirmer leur engagement en faveur de l'action humanitaire. C'est l'occasion de nouer de nouvelles alliances et de se réunir autour des grands changements nécessaires pour améliorer les vies de toutes les personnes touchées par les crises.

Par-dessus tout, il est nécessaire que le Sommet humanitaire mondial place les personnes au cœur de l'action humanitaire et leur permette de se frayer un chemin dans un monde plus sûr et plus humain.

